PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2023 A 19 H

PRESENTS : PASCAL BORTOT – NATHALIE PEDRON - CHLOE SORBIER – SARAH GADY – ERIC MONCHAUX – CHANTAL MARET – MAX DE LA TOUR D'AUVERGNE – PIERRE LUCOT
ABSENTS EXCUSES : SANDRA TERRIER (PROCURATION A NATHALIE PEDRON) - ALAIN BŒUF (PROCURATION A MAX DE LA TOUR D'AUVERGNE) - FRANCK COUPECHOUX (PROCURATION A PASCAL BORTOT) – DOMINIQUE BLOT

SECRETAIRE DE SEANCE : CHANTAL MARET

Le Maire, à l'ouverture de la séance à 19 h, procède à l'appel des conseillers, constate le quorum et proclame la validité de la séance.
Le procès-verbal du 24 avril 2023 est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve, suite à une promotion d'avancement de grade par voie de promotion interne, la création d'un poste d'agent de maîtrise et la suppression d'un poste d'Atsem à compter du 8 juin 2023.
- approuve, le renouvellement, pour un an, d'un contrat Parcours Emploi Compétences sur un poste d'agent technique, accepte l'aide proposée de 45 % du montant brut et s'engage à former l'agent afin qu'il acquiert de l'expérience dans différents domaines.
- approuve, la revalorisation des tarifs liés aux travaux d'entretien des espaces verts effectués par les employés communaux aux abords du gymnase de Saulon-la-Chapelle. Fixe un coût horaire de 54,50 € en cohérence avec le tarif pratiqué par la communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges.
- approuve, l'arrêt du projet de restauration de la morphologie du Milleraie, proposé par le Syndicat du Bassin de la Vouge sur les parcelles cadastrées AE 214 et AE 306 (ancien terrain de football).
- approuve, selon la loi 3DS du 21 février 2022, la désignation du référent déontologue des élus et l'adhésion à la mission d'assistance et de conseil mise en place par le centre de gestion de Côte d'Or afin de faciliter la mise en œuvre de cette obligation réglementaire.

Questions et informations diverses :

Monsieur le Maire, informe :

- de la recherche d'architecte pour la réhabilitation des ateliers municipaux ;
- de la prise d'une décision municipale n° 2023-07 qui sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif "Plan Marshall" Patrimoine Communal pour les travaux de changement de chaudière à l'école élémentaire.
- de la prise d'une décision municipale n° 2023-06 sollicitant une subvention du conseil départemental pour l'installation de cuves de récupération d'eau.
- de la réception de deux devis concernant le changement de la signalétique sur la commune.
- de la pose de bancs, de tables et de poubelles sur la commune.
- de l'organisation du marché artisanal du 14 juillet à la zone de loisirs.

Nathalie PEDRON, 2ème adjointe, informe :

- de l'organisation de diverses activités, dans le cadre d'octobre rose, en collaboration avec le foyer rural ;
- de la tenue des kermesses des écoles vendredi 23 juin à l'école maternelle et samedi 24 juin à l'école élémentaire.

La séance est levée à 21 h 30

PASCAL BORTOT **CHANTAL MARET**